

Vos questions / nos réponses

Qui peut nous aider?

Par [Annerui](#) Postée le 11/09/2024 11:31

Bonjour mon conjoint est accro au crack et personne ne nous aide... comment faire?

Mise en ligne le 17/09/2024

Bonjour,

Nous sommes sensibles à votre demande d'aide face à la dépendance de votre conjoint au crack.

Sachez qu'en tant qu'entourage de personne qui consomme, vous pouvez être reçue dans un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Ces centres vous accueilleront sur rendez-vous, gratuitement, pour de l'information, du soutien, de l'écoute face à la situation que vous vivez au quotidien. Des équipes pluridisciplinaires spécialisées en addictologie (médecins, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux...) reçoivent également les usagers de drogue. Votre conjoint, dès lors qu'il manifestera son envie de changer les choses en travaillant sur sa consommation pourra lui aussi être reçu.

Nous vous joignons une adresse de CSAPA à Poitiers pour vous et/ou votre conjoint ainsi qu'une adresse pour un sevrage hospitalier si monsieur préfère cette option. Le sevrage hospitalier est pris en charge par la Caisse d'Assurance Maladie.

Nous vous glissons également une adresse de CAARUD à Poitiers (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues) dans le cas où votre conjoint ne souhaite pas entrer en démarche de soins. Ces centres reçoivent de manière gratuite et sans rendez-vous les usagers de drogues qui souhaitent consommer sans se mettre en danger (analyse produit, distribution de matériel propre, pipes à crack etc..). L'accès au soin est aussi possible grâce aux équipes qui pourront l'orienter en fonction de ses objectifs.

N'hésitez pas à contacter ces professionnels pour des renseignements et/ou un rendez-vous.

Pour votre information, vous trouverez ci-après notre fiche "crack" ainsi que 2 articles intitulés : "comment aider un proche" et "se faire aider en tant qu'entourage".

Pour une écoute ou toute autre question, n'hésitez pas à contacter nos écoutants, ils sont disponibles 7jours sur 7 de 8h à 2h du matin au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ou par tchat depuis notre site internet, de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Avec tout notre soutien dans vos démarches,

Bien cordialement,

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures

CSAPA 86

8 rue Carol Heitz
86000 POITIERS

Tél : 05 49 88 67 31

Site web : ch-laborit.fr/csapa86/

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Fermé le mardi matin au public

Accueil du public : Avec ou sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 17h30. Fermé au public le mardi matin

Autre : Sur rendez-vous : consultations à domicile ou consultations de proximité dans des locaux mis à disposition ponctuellement par les partenaires sur l'ensemble du département. Souplesse des horaires et des lieux de rendez-vous. Fermé au public le mardi matin

Consultat° jeunes consommateurs : Possibilité de consultation jeunes consommateurs pour le jeune ou son entourage dans différentes villes du département sur rendez-vous

[Voir la fiche détaillée](#)

Autres structures :

Hospitalisation complète (Unité CALLIOPE) ou de jour (Unité Cézanne) - ELSA

370 avenue Jacques -Cœur
CH Henri LABORIT- Pavillon PINEL
86021 POITIERS

Tél : 05 49 01 43 43

Site web : ch-laborit.fr/services-de-soins/adultes

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 17h

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Fiche sur le crack](#)

Autres liens :

- [comment aider un proche](#)
- [se faire aider en tant que proche](#)